

DIRECTION JURIDIQUE
L. DEGRAVE – DJ-2026-06

COMMUNE DE ROUBAIX
RUE D'ANZIN

CESSIONS FONCIERES

Par délibération en date du 17 novembre 2022, le Bureau du Conseil d'Administration de PARTENORD HABITAT a validé l'opération de dépollution de terrains situés au 70 rue d'Anzin à ROUBAIX (59). Cette opération de dépollution était nécessaire et préalable à la vente des terrains pour partie à la Métropole Européenne de Lille et pour le surplus à la Ville de ROUBAIX.

Les travaux étant terminés, une première délibération en date du 16 mai 2024 a autorisé une première vente au profit de la Métropole Européenne de LILLE de la parcelle cadastrée section CZ numéro 34 pour une surface de 41 m² au prix de 1 € symbolique.

Pour les ventes suivantes, une division cadastrale des parcelles était nécessaire. Cette division cadastrale réalisée, une délibération en date du 11 décembre 2025 a autorisé :

La cession au profit de la MEL, au prix de 1 € symbolique, des parcelles suivantes :

Section	N° Parcelle	Surface
CZ	29 pour partie	11 m ²
CZ	30 pour partie	949 m ²
CZ	31 pour partie	876 m ²
CZ	35 pour partie	39 m ²
Total		1 875 m²

Et la cession à la Ville de ROUBAIX, du surplus de ces parcelles ci-dessus désignées, au prix de 83.730,00 € HT et 93.463,00 € TTC, savoir :

Section	N° Parcelle	Surface
CZ	29 pour partie	78 m ²
CZ	30 pour partie	2 257 m ²
CZ	31 pour partie	8 m ²
CZ	35 pour partie	561 m ²
Total		2 904 m²

Après renégociation avec la Ville de ROUBAIX et réception du dernier plan de géomètre, les superficies des parcelles ont été ajustées et la parcelle cadastrée CZ numéro 31 sera cédée à la MEL.

En conséquence les parcelles suivantes seront cédées à la MEL :

Section	N° Parcelle	Surface
CZ	29 pour partie	12 m ²
CZ	30 pour partie	1 052 m ²
CZ	31	884 m ²
CZ	35 pour partie	40 m ²
Total		1 988 m²

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260205-BCA260205-050A-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Et les parcelles suivantes seront cédées à la Ville de ROUBAIX :

Section	N° Parcelle	Surface
CZ	29 pour partie	77 m ²
CZ	30 pour partie	2 154 m ²
CZ	35 pour partie	560 m ²
Total		2 791 m²

Les frais d'actes seront supportés par La MEL et la Ville de ROUBAIX pour leurs actes respectifs.

**Ceci étant exposé,
et**

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-6 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la cession au profit de la MEL des fonciers nécessaires au prix symbolique de 1€,
- D'autoriser la cession au profit de la Ville de ROUBAIX des fonciers nécessaires au prix de 83 730,00 € HT et 93 463,00 € TTC,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents inhérents à ces ventes susvisées,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles et/ou à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

